



28/06/2024

**Fonds de droit français**

**GR ULTRA SHORT TERM**

**RAPPORT ANNUEL**

## Sommaire

	Pages
1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	6
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	72
Loi Energie Climat (LEC)	84

## I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### 21 août 2023

- Création d'une nouvelle catégorie de parts EI (FR001400JH30).

### 29 septembre 2023

- Mise à jour du Kid PRIIPS suite à la dernière clôture comptable (Juin 2023).

### 24 novembre 2023

- Mise à jour des données chiffrées des DIC suite à une augmentation des frais réels de l'OPCVM.

### 11 juin 2024

- **Risque de change** : indication d'un « risque de change résiduel, limité à 0,5% maximum de l'actif net »;
- **Part ID** : mise en conformité de la politique de distribution des revenus en incluant la possibilité d'un report en plus de la distribution.

## 2. RAPPORT DE GESTION

Après une décennie marquée par la chute des rendements sur le marché monétaire, conséquence des politiques ultra-accommodantes des banques centrales, 2023 aura été le renouveau des rendements au-delà de 3%, soutenus par la poursuite de la remontée des taux directeurs.

Dans le courant de l'été 2023, les banques centrales européenne (BCE) et américaine (FED) ont finalement décidé de marquer une pause dans leur cycle de resserrement monétaire, constatant les premiers effets matériels de leurs décisions politiques plus restrictives (hausse des taux, réduction des programmes de rachat d'actifs, fin progressive des TLTRO...) sur la désinflation souhaitée.

Sur ces derniers mois de l'année 2023, les publications macroéconomiques ont laissé à penser que, de part et d'autre de l'Atlantique, le gros de l'inflation est derrière nous, et que, bon an mal an, l'économie mondiale resterait résiliente. C'est d'ailleurs ce que le président de la Fed, J. Powell, a laissé entendre lors de son dernier discours le 13 décembre.

A fin 2023, le marché anticipant 5 baisses de taux en Europe et 6 aux Etats-Unis, et au regard de notre scénario central d'une inflation plus pérenne et d'une croissance plus forte qu'attendue, nous avons entamé l'année 2024 avec une sensibilité taux défensive, entre 0 et 0,20.

Les banquiers centraux ont par la suite tenté de refréner les attentes du marché, ce qui a conduit à repousser dans le temps le début du cycle de baisses de taux, des deux côtés de l'Atlantique. Finalement, la BCE a baissé ses taux de 0,25% le 6 juin 2024, tandis que la 1<sup>ère</sup> baisse de la FED est désormais anticipée en septembre 2024. En conséquence, à l'approche de ces tournants majeurs nous avons progressivement remonté la sensibilité taux du portefeuille en haut de range, entre 0,3 et 0,45, notamment via l'utilisation de stratégies optionnelles en profitant d'une volatilité implicite très faible.

Concernant la sensibilité crédit, nous sommes restés entre 1 et 1,2 tout au long de la période, en participant notamment à la réouverture du marché primaire sur la partie courte de la courbe.

**Sur la période, la valeur liquidative des parts IC est passée de 10115,95 EUR au 30/06/2023, à 10564,32 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC s'établit à +4,43% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts ID est passée de 9704,34 EUR au 30/06/2023 à 9979,30 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID s'établit à +4,44% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts E est passée de 100,00 EUR au 16/10/2023 à 102,78 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND E s'établit à +2,78% net contre +2,8% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts G est passée de 10086,37 EUR au 30/06/2023 à 10380,47 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G s'établit à +4,54% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts N est passée de 100,85 EUR au 30/06/2023 à 105,17 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N s'établit à +4,28% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts R est passée de 1010,58 EUR au 30/06/2023 à 1054,93 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R s'établit à +4,39% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

**Sur la période, la valeur liquidative des parts Z est passée de 1011,26 EUR au 30/06/2023 à 1056,25 EUR au 28/06/2024, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND Z s'établit à +4,45% net contre +3,93% pour l'€ster capitalisé.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE - IC	483 554 189,67	479 544 901,05
GROUPAMA MONETAIRE - IC	483 550 967,09	479 541 929,33
CREDIT SUISSE GROUP AG 1.25% 17-07-25	27 852 900,00	28 540 226,00
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES 3.742% 04-09-26	27 764 000,00	27 865 202,00
MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG E3R+0.85% 09-02-27	30 000 000,00	22 034 124,00
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	25 600 000,00	25 740 800,00
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	25 000 000,00	25 112 500,00
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	24 963 250,00	25 112 500,00
ARVAL SERVICE LEASE SA 191023 FIX 0.0	24 916 529,63	25 000 000,00
BBVA ZCP 21-06-24	24 492 645,06	25 000 000,00

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 952 974 396,25

- o Change à terme :
- o Future : 172 870 390,00
- o Options : 490 104 006,25
- o Swap : 290 000 000,00

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	     7 210 000,00 <b>7 210 000,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	     

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b>	  859,20 <b>859,20</b>
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	   

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 110 011 930,22 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

## REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

### Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## REMUNERATIONS

### *Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM*

#### **I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management**

##### *I.1. Eléments de contexte :*

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

#### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation ).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

*Mise à jour : Février 2024 – données 2023*

- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

*Mise à jour : Février 2024 – données 2023*

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### I.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori
  - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

### I.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

### I.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

<b>Masse salariale 2023</b>	<b>28 674 291 euros</b>
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ULTRA SHORT TERM,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ULTRA SHORT TERM constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 17 octobre 2024

Paris La Défense, le 17 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 28/06/2024 en EUR**

**ACTIF**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 497 532 073,98</b>	<b>1 381 690 769,40</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 011 655 450,19</b>	<b>922 885 836,27</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 011 655 450,19	922 885 836,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>368 201 038,17</b>	<b>337 100 647,18</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	368 201 038,17	337 100 647,18
Titres de créances négociables	368 201 038,17	337 100 647,18
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>110 011 930,22</b>	<b>98 063 701,65</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	110 011 930,22	98 063 701,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>7 663 655,40</b>	<b>23 640 584,30</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	464 935,00	4 684 955,00
Autres opérations	7 198 720,40	18 955 629,30
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 453 695,40</b>	<b>551 902,50</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 453 695,40	551 902,50
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>20 084 282,37</b>	<b>33 552 045,78</b>
Liquidités	20 084 282,37	33 552 045,78
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 519 070 051,75</b>	<b>1 415 794 717,68</b>

## PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 464 941 251,90	1 382 450 056,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	13,13	0,36
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 479 155,66	-11 777 749,99
Résultat de l'exercice (a,b)	54 008 199,47	21 513 740,87
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 510 470 308,84</b>	<b>1 392 186 047,70</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>655 775,00</b>	<b>4 700 170,56</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	655 775,00	4 700 170,56
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	464 935,00	4 684 955,00
Autres opérations	190 840,00	15 215,56
<b>DETTES</b>	<b>7 943 967,13</b>	<b>18 908 499,42</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 943 967,13	18 908 499,42
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,78</b>	
Concours bancaires courants	0,78	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 519 070 051,75</b>	<b>1 415 794 717,68</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0923		52 425 000,00
SHORT EUR-BTP 0924	56 600 390,00	
EURO SCHATZ 0924	116 270 000,00	
Options		
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 CALL 100.5		192 190 000,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100.25		96 095 000,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100		96 095 000,00
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 106.3		6 710 400,00
LIFFE 3M EURIBOR 03/2025 PUT 97	72 542 643,75	
LIFFE 3M EURIBOR 03/2025 PUT 96.5	30 276 562,50	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.56		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.36	50 000 000,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.35	50 000 000,00	50 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.035		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.912	100 000 000,00	100 000 000,00
FIX/0.0/FIX/1.5897		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.307		100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.056		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.712		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.761		18 000 000,00
FIX/0.0/FIX/2.9702	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.382	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.668	30 000 000,00	
Credit Default Swaps		
CDS USPA 20/06/2026 AP JP_MORGAN_DE		20 000 000,00
CDS USPA 20/12/2026 AP JP_MORGAN_DE	20 000 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 105.8		12 162 600,00
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 106.2	169 965 600,00	
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 106.6	35 938 000,00	
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 105.8	181 381 200,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 en EUR**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	707 375,85	342 322,67
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	31 271 152,71	9 802 735,76
Produits sur titres de créances	14 472 603,48	5 409 810,49
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	859,20	
Produits sur instruments financiers à terme	11 139 858,70	9 053 754,47
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>57 591 849,94</b>	<b>24 608 623,39</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	11 779,44	233 684,44
Charges sur dettes financières	531 727,16	250 448,55
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>543 506,60</b>	<b>484 132,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>57 048 343,34</b>	<b>24 124 490,40</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 137 633,74	1 028 853,07
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>53 910 709,60</b>	<b>23 095 637,33</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	97 489,87	-1 581 896,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>54 008 199,47</b>	<b>21 513 740,87</b>

## I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs négociées dans la zone Euro et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :

=> dernier cours du jour de valorisation

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevaletur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

#### Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

#### Titres et actions d'OPC :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

#### Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours du jour publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En cas de changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge pourra être ajustée durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

#### Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

**Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-marked).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devises)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps adossés ou non adossés : engagement = nominal + évolution de la jambe au prix du marché.
- Autres swaps : nominal + valeur boursière

**Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons courus.

Mécanisme de « swing pricing » :

Groupama Asset Management a choisi de mettre en place un mécanisme de *swing pricing* selon les modalités préconisées par la charte AFG de façon à protéger l'OPCVM et ses investisseurs de long terme des impacts de fortes entrées ou sorties de capitaux.

Lorsque le montant de souscription ou de rachat net dans l'OPCVM dépassera un seuil préalablement fixé par Groupama Asset Management, la valeur liquidative de l'OPCVM sera augmentée ou diminuée d'un pourcentage destiné à compenser les coûts induits par l'investissement ou le désinvestissement de cette somme et faire en sorte qu'ils ne soient pas à la charge des autres investisseurs de l'OPCVM.

Le seuil de déclenchement ainsi que l'amplitude du swing de la valeur liquidative sont propres à l'OPCVM et révisés par un comité « *Swing Price* » trimestriel. Ce comité a la possibilité de modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers, les paramètres du mécanisme du swing pricing.

**Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

## Part GA

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,20 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

## Parts IC, ID, ZC :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net hors OPC	Taux maximum 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'Ester ***

## Part RC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Dédution des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'Ester ***

## Part NC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Dédution des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,40% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'Ester ***

## Part EIC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Dédution des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 1,00 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC au-delà de l'Ester ***

\* non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

\*\* suivant le taux de TVA en vigueur

\*\*\* Si la performance de l'Ester est positive, 10 % de la performance au-dessus de l'Ester capitalisé. Si la performance de l'Ester est négative, 10% de la performance au-dessus de 0

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du FCP par rapport à l'indice de référence (ESTER Capitalisé), depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du FCP, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du FCP retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du FCP, actif évalué après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 10 % de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 10% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que la sous-performance passée soit intégralement effacée. Si au bout d'une période de cinq ans, le fonds est toujours en sous-performance, les périodes de référence suivantes se limiteront aux cinq derniers exercices tant qu'une sous-performance sera constatée.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part GRULTRASHORTTERM EIC	Capitalisation	Capitalisation
Part GRULTRASHORTTERM GA	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion
Part GR ULTRASHORTTERM IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GR ULTRASHORTTERM ID	Distribution	Distribution
Part GR ULTRASHORTTERM NC	Capitalisation	Capitalisation
Part GR ULTRASHORTTERM RC	Capitalisation	Capitalisation
Part GR ULTRASHORTTERM ZC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 392 186 047,70</b>	<b>1 426 695 435,72</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 467 435 931,85	535 657 862,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 411 854 627,15	-594 602 879,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 576 470,62	1 740 313,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 201 106,25	-15 751 821,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 454 858,54	12 358 080,93
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 870 263,12	-10 601 112,31
Frais de transactions	-260 288,97	-283 854,10
Différences de change	144 904,28	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 136 165,60	20 971 102,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	315 380,78	-27 820 784,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	27 820 784,82	48 791 887,34
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-10 590 874,37	-7 030 518,88
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 809 211,52	14 400 085,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-14 400 085,89	-21 430 604,77
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-597 619,49	-62 198,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	53 910 709,60	23 095 637,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 510 470 308,84</b>	<b>1 392 186 047,70</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	901 103 246,68	59,66
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110 552 203,51	7,32
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>1 011 655 450,19</b>	<b>66,98</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	242 140 458,32	16,03
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	126 060 579,85	8,35
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>368 201 038,17</b>	<b>24,38</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	20 000 000,00	1,32
Taux	545 689 596,25	36,13
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>565 689 596,25</b>	<b>37,45</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	387 284 800,00	25,64
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>387 284 800,00</b>	<b>25,64</b>

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	901 103 246,68	59,66			110 552 203,51	7,32		
Titres de créances	280 878 359,29	18,60	87 322 678,88	5,78				
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							20 084 282,37	1,33
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							0,78	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	442 870 390,00	29,32			102 819 206,25	6,81		
Autres opérations	387 284 800,00	25,64						

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	32 287 262,35	2,14	276 488 988,55	18,30	702 879 199,29	46,53				
Titres de créances	268 948 688,07	17,81	99 252 350,10	6,57						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	20 084 282,37	1,33								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers		0,78								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture			240 000 000,00	15,89	305 689 596,25	20,24				
Autres opérations					387 284 800,00	25,64				

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers			0,78					
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	1 203 695,40
	Collatéraux	250 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 453 695,40</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	248 098,21
	Frais de gestion variable	485 868,92
	Collatéraux	7 210 000,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>7 943 967,13</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-6 490 271,73</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part GRULTRASHORTTERM EIC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10,000	1 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10,000	1 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10,000	
<b>Part GRULTRASHORTTERM GA</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	14,439	149 262,45
Parts rachetées durant l'exercice	-1 134,143	-11 585 192,15
Solde net des souscriptions/rachats	-1 119,704	-11 435 929,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 301,149	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM IC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	84 501,083	876 817 001,40
Parts rachetées durant l'exercice	-97 012,902	-1 005 559 132,62
Solde net des souscriptions/rachats	-12 511,819	-128 742 131,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 550,339	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ID</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	75,773	748 411,01
Parts rachetées durant l'exercice	-14,500	-143 494,61
Solde net des souscriptions/rachats	61,273	604 916,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	422,125	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM NC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 798 682,122	391 440 101,20
Parts rachetées durant l'exercice	-1 627 980,830	-168 160 340,10
Solde net des souscriptions/rachats	2 170 701,292	223 279 761,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 370 532,124	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM RC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	55 669,273	57 250 786,87
Parts rachetées durant l'exercice	-42 467,926	-43 957 058,71
Solde net des souscriptions/rachats	13 201,347	13 293 728,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 689,956	

	En parts	En montant
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ZC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	137 536,913	141 029 368,92
Parts rachetées durant l'exercice	-176 998,475	-182 449 408,96
Solde net des souscriptions/rachats	-39 461,562	-41 420 040,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 517,517	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part GRULTRASHORTTERM E I C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GRULTRASHORTTERM GA</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM IC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ID</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM NC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM RC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ZC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
<b>Part GRULTRASHORTTERM EIC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GRULTRASHORTTERM GA</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	25 916,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM IC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 630 742,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	241 034,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	127 423,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ID</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 638,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	990,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	26,44
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM NC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	790 840,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Frais de gestion variables provisionnés	52 678,41
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	24 499,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

	28/06/2024
<b>Part GR ULTRASHORTTERM RC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	92 945,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Frais de gestion variables provisionnés	14 854,92
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	9 005,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ZC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	105 676,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	6 977,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	8 377,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			110 011 930,22
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE - IC	55 005 957,27
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE - IC	55 005 972,95
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>110 011 930,22</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	13,13	0,36
Résultat	54 008 199,47	21 513 740,87
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>54 008 212,60</b>	<b>21 513 741,23</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GRULTRASHORTTERM EIC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23,24	
<b>Total</b>	<b>23,24</b>	

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GRULTRASHORTTERM GA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	716 600,81	543 026,21
Report à nouveau de l'exercice	172 934,73	15,22
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>889 535,54</b>	<b>543 041,43</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	2 301,149	3 420,853
Distribution unitaire	311,41	158,74
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	37 569 558,20	17 381 765,90
<b>Total</b>	<b>37 569 558,20</b>	<b>17 381 765,90</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	129 305,33	54 593,30
Report à nouveau de l'exercice	23 715,11	2,45
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>153 020,44</b>	<b>54 595,75</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	422,125	360,852
Distribution unitaire	306,32	151,29
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 280 033,31	1 841 522,75
<b>Total</b>	<b>12 280 033,31</b>	<b>1 841 522,75</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 795 099,09	535 395,72
<b>Total</b>	<b>1 795 099,09</b>	<b>535 395,72</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 320 942,78	1 157 419,68
<b>Total</b>	<b>1 320 942,78</b>	<b>1 157 419,68</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 479 155,66	-11 777 749,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-8 479 155,66</b>	<b>-11 777 749,99</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GRULTRASHORTTERM EIC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4,47	
<b>Total</b>	<b>-4,47</b>	

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GRULTRASHORTTERM GA</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-134 421,70	-291 846,38
<b>Total</b>	<b>-134 421,70</b>	<b>-291 846,38</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM IC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 842 748,66	-9 504 536,67
<b>Total</b>	<b>-5 842 748,66</b>	<b>-9 504 536,67</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ID</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-23 719,07	-29 807,94
<b>Total</b>	<b>-23 719,07</b>	<b>-29 807,94</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 991 266,90	-1 023 801,99
<b>Total</b>	<b>-1 991 266,90</b>	<b>-1 023 801,99</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM RC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-282 398,20	-294 871,63
<b>Total</b>	<b>-282 398,20</b>	<b>-294 871,63</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part GR ULTRASHORTTERM ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-204 596,66	-632 885,38
<b>Total</b>	<b>-204 596,66</b>	<b>-632 885,38</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>793 550 356,68</b>	<b>1 839 724 857,83</b>	<b>1 426 695 435,72</b>	<b>1 392 186 047,70</b>	<b>1 510 470 308,84</b>
<b>Part GRULTRASHORTT ERM EIC en EUR</b>					
Actif net					1 027,81
Nombre de titres					10,000
Valeur liquidative unitaire					102,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-0,44
Capitalisation unitaire sur résultat					2,32
<b>Part GRULTRASHORTT ERM GA en EUR</b>					
Actif net	72 448 465,41	95 960 674,83	71 906 436,48	34 504 015,17	23 887 009,64
Nombre de titres	7 269,980	9 625,880	7 251,157	3 420,853	2 301,149
Valeur liquidative unitaire	9 965,42	9 969,02	9 916,54	10 086,37	10 380,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-91,34	-50,06	-110,31	-85,31	-58,41
Distribution unitaire sur résultat				158,74	311,41
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat					75,15
Capitalisation unitaire sur résultat	71,83	77,72	143,67		
<b>Part GR ULTRASHORTT ERM IC en EUR</b>					
Actif net	632 903 935,78	1 572 945 666,16	1 147 777 981,01	1 123 500 055,76	1 041 117 442,76
Nombre de titres	63 229,895	157 181,010	115 373,896	111 062,158	98 550,339
Valeur liquidative unitaire	10 009,56	10 007,22	9 948,33	10 115,95	10 564,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-91,81	-50,26	-110,67	-85,57	-59,28
Capitalisation unitaire sur résultat	66,28	72,07	137,97	156,50	381,22

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Part GR ULTRASHORTTER M ID en EUR</b>					
Actif net	17 063 626,62	15 313 031,72	29 627 181,04	3 501 833,99	4 212 515,36
Nombre de titres	1 728,357	1 561,716	3 061,716	360,852	422,125
Valeur liquidative unitaire	9 872,74	9 805,26	9 676,65	9 704,34	9 979,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-90,57	-49,34	-107,66	-82,60	-56,18
Distribution unitaire sur résultat	65,38	70,92	134,38	151,29	306,32
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat					56,18
<b>Part GR ULTRASHORTTER M NC en EUR</b>					
Actif net	14 983 630,35	28 528 177,46	52 355 807,96	121 013 550,96	354 483 280,83
Nombre de titres	149 958,766	285 717,027	527 710,955	1 199 830,832	3 370 532,124
Valeur liquidative unitaire	99,91	99,84	99,21	100,85	105,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,91	-0,50	-1,09	-0,85	-0,59
Capitalisation unitaire sur résultat	0,61	0,67	1,31	1,53	3,64
<b>Part GR ULTRASHORTTER M RC en EUR</b>					
Actif net	5 663 793,47	18 202 848,00	51 114 583,00	34 853 826,95	50 309 890,18
Nombre de titres	5 663,332	18 205,792	51 425,482	34 488,609	47 689,956
Valeur liquidative unitaire	1 000,08	999,83	993,95	1 010,58	1 054,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,16	-5,02	-11,08	-8,54	-5,92
Capitalisation unitaire sur résultat	6,61	7,19	13,82	15,52	37,64

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Part GR ULTRASHORTTER M ZC en EUR</b>					
Actif net	50 486 905,05	108 774 459,66	73 913 446,23	74 812 764,87	36 459 142,26
Nombre de titres	50 455,173	108 731,028	74 321,305	73 979,079	34 517,517
Valeur liquidative unitaire	1 000,62	1 000,39	994,51	1 011,26	1 056,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,15	-5,02	-11,06	-8,55	-5,92
Capitalisation unitaire sur résultat	6,60	7,21	13,79	15,64	38,26

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	8 600 000	8 742 507,89	0,57
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	4 500 000	4 528 162,50	0,30
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 3.625% 30-01-26	EUR	7 600 000	7 702 848,77	0,51
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E E3R+1.6% 05-12-25	EUR	10 000 000	10 108 215,00	0,67
INFINEON TECHNOLOGIES AG 3.375% 26-02-27	EUR	4 200 000	4 242 802,48	0,28
MUENCHENER HYPOTHEKENBANK EG E3R+0.85% 09-02-27	EUR	7 900 000	7 946 428,30	0,53
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	30 000 000	30 805 298,36	2,04
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>74 076 263,30</b>	<b>4,90</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	3 500 000	3 459 722,19	0,23
BELFIUS SANV 0.375% 13-02-26	EUR	2 300 000	2 187 356,18	0,15
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	7 400 000	7 299 908,41	0,48
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	16 200 000	16 343 539,77	1,08
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>29 290 526,55</b>	<b>1,94</b>
<b>CANADA</b>				
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	19 000 000	19 076 935,22	1,26
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	20 000 000	20 197 272,78	1,34
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>39 274 208,00</b>	<b>2,60</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	17 176 000	17 436 137,58	1,15
NYKREDIT 0.625% 17-01-25 EMTN	EUR	5 878 000	5 794 748,57	0,38
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>23 230 886,15</b>	<b>1,53</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	8 900 000	8 753 815,06	0,58
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	10 000 000	10 610 036,61	0,70
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	14 000 000	13 868 374,75	0,92
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	10 000 000	10 190 881,15	0,67
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	21 000 000	20 121 039,25	1,34
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	14 600 000	14 405 479,00	0,95
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	9 700 000	9 887 945,47	0,65
Santander Consumer Finance E3R+0.48% 14-03-25	EUR	10 000 000	10 039 250,00	0,66
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	23 100 000	23 029 551,33	1,53
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>120 906 372,62</b>	<b>8,00</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ARCHER DANIELS MIDLAND 1.0% 12-09-25	EUR	7 500 000	7 324 858,40	0,48
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	7 800 000	7 957 620,52	0,53
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	20 000 000	19 793 491,80	1,31
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	12 678 000	12 521 659,82	0,83
F 2.33 11/25/25	EUR	5 000 000	4 960 052,32	0,32
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	2 095 000	2 132 165,64	0,15
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	9 100 000	9 235 935,85	0,61
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	10 000 000	9 858 245,90	0,65

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 3.875% 16-04-26	EUR	27 100 000	27 322 752,72	1,81
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	12 500 000	12 611 025,00	0,84
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>113 717 807,97</b>	<b>7,53</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	9 000 000	9 114 363,49	0,61
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>9 114 363,49</b>	<b>0,61</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	13 000 000	13 744 590,14	0,91
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	13 000 000	13 403 612,70	0,88
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	10 500 000	10 677 392,62	0,71
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	5 000 000	4 890 429,45	0,32
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 451 283,12	0,22
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	15 800 000	15 685 633,90	1,04
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	12 000 000	11 785 986,58	0,78
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	18 200 000	17 941 968,88	1,19
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	11 200 000	11 292 768,99	0,74
BPCE ISSUER 2.25% 12-03-25	EUR	7 600 000	7 550 555,23	0,50
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	22 500 000	21 773 148,29	1,44
CAIXA GEN S A 2.875% 15-06-26	EUR	2 600 000	2 578 339,51	0,18
INDIGO GROUP SAS 2.125% 16-04-25	EUR	2 500 000	2 479 994,69	0,17
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	9 200 000	8 695 978,00	0,57
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	10 600 000	10 382 859,00	0,68
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	10 000 000	10 269 638,52	0,68
RCI BANQUE 4.5% 06-04-27 EMTN	EUR	15 000 000	15 417 315,41	1,03
RCI BANQUE E3R+0.58% 12-03-25	EUR	13 600 000	13 665 574,67	0,91
SG 0.125% 17-11-26	EUR	32 500 000	30 948 407,38	2,05
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 897 237,70	0,66
THALES SERVICES SAS 4.0% 18-10-25	EUR	13 400 000	13 819 242,07	0,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>250 351 956,85</b>	<b>16,58</b>
<b>IRLANDE</b>				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	12 900 000	13 082 105,59	0,86
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>13 082 105,59</b>	<b>0,86</b>
<b>ITALIE</b>				
IREN 1.95% 19-09-25 EMTN	EUR	7 000 000	6 956 886,89	0,46
LEASYS 0.0% 22-07-24	EUR	5 000 000	4 988 375,00	0,33
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.25% 30-09-24	EUR	3 500 000	3 491 938,33	0,23
SOCIETA PER LA GESTIONE DI ATTIVITA 1.375% 27-01-25	EUR	11 500 000	11 398 377,08	0,76
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	7 000 000	6 840 439,79	0,45
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	8 722 000	8 862 778,32	0,59
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 31-08-24	EUR	8 849 000	8 887 401,71	0,59
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>51 426 197,12</b>	<b>3,41</b>
<b>JAPON</b>				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	5 000 000	5 120 551,64	0,34
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>5 120 551,64</b>	<b>0,34</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 27-03-27	EUR	12 000 000	12 109 149,04	0,80
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	27 000 000	27 522 288,44	1,82
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>39 631 437,48</b>	<b>2,62</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	20 000 000	20 155 900,00	1,34
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	23 000 000	22 668 402,21	1,50
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	12 000 000	11 874 161,92	0,79
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>54 698 464,13</b>	<b>3,63</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
HITACHI CAPITAL UK 0.0% 29-10-24	EUR	26 720 000	26 383 060,80	1,75
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	8 000 000	8 051 055,34	0,53
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	8 900 000	9 028 303,96	0,60
NATWEST GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	10 000 000	9 920 843,15	0,65
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	30 000 000	30 802 116,67	2,04
ROYAL MAIL PLC 2.375% 29/07/2024	EUR	3 338 000	3 406 839,41	0,22
STAN 3.125% 19-11-24 EMTN	EUR	5 000 000	5 078 257,24	0,34
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>92 670 476,57</b>	<b>6,13</b>
<b>SUEDE</b>				
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	5 000 000	5 044 456,85	0,33
SWEDISH MATCH AB 0.875% 23-09-24	EUR	6 143 000	6 141 867,91	0,41
SWEDISH MATCH AB 1.2% 10-11-25	EUR	5 229 000	5 080 992,73	0,34
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>16 267 317,49</b>	<b>1,08</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	10 000 000	9 924 748,09	0,66
CRED SUIS SA GROUP AG 3.25% 02-04-26	EUR	34 000 000	34 084 923,15	2,25
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	15 888 000	15 568 710,67	1,03
UBS GROUP AG 1.25% 01-09-26	EUR	20 000 000	19 218 133,33	1,27
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>78 796 515,24</b>	<b>5,21</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 011 655 450,19</b>	<b>66,97</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>1 011 655 450,19</b>	<b>66,97</b>
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CONTINENTAL AG 240724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 961 984,90	0,99
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>14 961 984,90</b>	<b>0,99</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSKE BANK DNK 050824 OISEST 0.2	EUR	20 000 000	20 551 898,05	1,36
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>20 551 898,05</b>	<b>1,36</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR SA 220724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 981 232,98	0,52
ARVAL SERVICE LEASE SA 120724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 974 491,92	1,32
ARVAL SERVICE LEASE SA 190824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 867 023,89	1,65
LCL CREDIT LYONNAIS 091024 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 790 015,84	1,31
ORANO SA 230824 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 940 990,21	0,66

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PSA BANQUE FRANCE 090924 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 485 545,73	1,36
PSA BANQUE FRANCE 300724 OISEST 0.28	EUR	25 000 000	25 715 950,87	1,70
RCI BANQUE SA 280824 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 875 627,50	1,32
THALES SERVICES SAS 011124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 873 206,09	0,65
VEOLIA ENVIRONNEMENT 190724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 969 989,14	0,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>173 474 074,17</b>	<b>11,48</b>
<b>IRLANDE</b>				
ARABELLA FINAN 280824 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 906 683,76	0,99
BARCLAYS BANK IRELAND PLC 271224 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 641 541,86	1,30
CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH 101224 F	EUR	10 000 000	9 833 232,83	0,65
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 100225	EUR	20 000 000	19 545 069,25	1,29
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>63 926 527,70</b>	<b>4,23</b>
<b>ITALIE</b>				
SNAM SPA 170724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 963 996,60	1,33
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>19 963 996,60</b>	<b>1,33</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARCELORMITTAL 150724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 967 359,58	1,32
ARCELORMITTAL 300824 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 867 503,65	1,32
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>39 834 863,23</b>	<b>2,64</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
IMPERIAL BRANDS FINANCE PLC 190824 FIX 0	EUR	15 000 000	14 918 409,29	0,99
THE TORONTO-DOMIN 041124 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 569 284,23	1,36
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>35 487 693,52</b>	<b>2,35</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>368 201 038,17</b>	<b>24,38</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>368 201 038,17</b>	<b>24,38</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA MONETAIRE - IC	EUR	245,228	55 005 957,27	3,64
GROUPAMA TRESORERIE - IC	EUR	1 306,9867	55 005 972,95	3,65
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>110 011 930,22</b>	<b>7,29</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>110 011 930,22</b>	<b>7,29</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>110 011 930,22</b>	<b>7,29</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO SCHATZ 0924	EUR	-1 100	-121 055,00	-0,01
SHORT EUR-BTP 0924	EUR	-539	41 470,00	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-79 585,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-79 585,00</b>	<b>-0,01</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 105.8	EUR	4 000	-154 545,00	-0,01
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 106.2	EUR	-8 000	189 090,00	0,01
EUREX EURO SCHATZ 07/2024 CALL 106.6	EUR	4 000	-30 000,00	
LIFFE 3M EURIBOR 03/2025 PUT 96.5	EUR	-500	71 875,00	
LIFFE 3M EURIBOR 03/2025 PUT 97	EUR	500	162 500,00	0,02
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>238 920,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>238 920,00</b>	<b>0,02</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
FIX/0.0/FIX/2.9702	EUR	10 000 000	79 498,60	
OISEST/0.0/FIX/-0.35	EUR	50 000 000	2 040 387,00	0,14
OISEST/0.0/FIX/-0.36	EUR	50 000 000	2 127 109,50	0,14
OISEST/0.0/FIX/0.912	EUR	100 000 000	2 525 626,00	0,17
OISEST/0.0/FIX/2.668	EUR	30 000 000	315 692,40	0,02
OISEST/0.0/FIX/3.382	EUR	30 000 000	110 406,90	0,01
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>7 198 720,40</b>	<b>0,48</b>
<b>Credit Default Swap</b>				
CDS USPA 20/12/2026 AP JP_MORGAN_DE	EUR	-20 000 000	-190 840,00	-0,02
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>-190 840,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>7 007 880,40</b>	<b>0,46</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>7 167 215,40</b>	<b>0,47</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appel Marge CACEIS	EUR	-91 420	-91 420,00	-0,01
Appel Marge JP MORGA	EUR	-67 915	-67 915,00	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-159 335,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>1 453 695,40</b>	<b>0,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-7 943 967,13</b>	<b>-0,53</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>20 084 281,59</b>	<b>1,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 510 470 308,84</b>	<b>100,00</b>

Part GR ULTRASHORTTERM ID	EUR	422,125	9 979,30	
Part GRULTRASHORTTERM GA	EUR	2 301,149	10 380,47	
Part GR ULTRASHORTTERM RC	EUR	47 689,956	1 054,93	
Part GR ULTRASHORTTERM ZC	EUR	34 517,517	1 056,25	
Part GRULTRASHORTTERM EIC	EUR	10,000	102,78	
Part GR ULTRASHORTTERM NC	EUR	3 370 532,124	105,17	
Part GR ULTRASHORTTERM IC	EUR	98 550,339	10 564,32	

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GRULTRASHORTTERM GA

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	716 600,81	EUR	311,41	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>716 600,81</b>	<b>EUR</b>	<b>311,41</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part GR ULTRASHORTTERM ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	129 305,33	EUR	306,32	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>129 305,33</b>	<b>EUR</b>	<b>306,32</b>	<b>EUR</b>

## 6. ANNEXE(S)

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM Part ZC Code ISIN : FR0012599686 (C - EUR)

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette action est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 740 €
	Rendement moyen	-2,56 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 800 €
	Rendement moyen	-1,95 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,48 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 170 €
	Rendement moyen	1,75 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 12/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 08/2016 et 02/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	73 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,74 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,24 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17 % de la valeur de votre investissement par an.	8 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Période de détention recommandée : 6 mois**

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM Part E1C Code ISIN : FR001400JH30 (C - EUR)

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux souscripteurs via des dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprise..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 500 €
	Rendement moyen	-5,00 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 590 €
	Rendement moyen	-4,13 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 730 €
	Rendement moyen	-2,70 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 930 €
	Rendement moyen	-0,70 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 05/2023 et 11/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 02/2017 et 08/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	352 €
<b>Incidence des coûts*</b>	3,54 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,54 % avant déduction des coûts et de -3,00 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,71 % de la valeur de votre investissement par an.	34 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	0,06 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	3 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 6 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM Part GA Code ISIN : FR0012599637 (C/D - EUR)

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 210 €
	Rendement moyen	-7,89 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 270 €
	Rendement moyen	-7,28 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 410 €
	Rendement moyen	-5,91 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 620 €
	Rendement moyen	-3,78 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 07/2023 et 01/2024. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 03/2017 et 09/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	803 €
<b>Incidence des coûts*</b>	8,04 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,20 % avant déduction des coûts et de -7,84 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coût de sortie	4,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	384 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,09 % de la valeur de votre investissement par an.	4 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Période de détention recommandée : 6 mois**

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous rapprocher de la personne vous ayant commercialisé ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### **GROUPAMA ULTRA SHORT TERM** **Part IC Code ISIN : FR0012599645 (C - EUR)**

**Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**  
**Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>**

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée** : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs** : L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

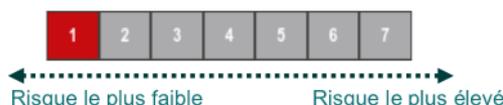
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels..

**Dépositaire** : CACEIS BANK

**Informations complémentaires** : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### **INDICATEUR DE RISQUE (SRI)**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 740 €
	Rendement moyen	-2,56 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 800 €
	Rendement moyen	-1,95 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,48 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 170 €
	Rendement moyen	1,73 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 12/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 08/2016 et 02/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	74 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,74 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,24 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17 % de la valeur de votre investissement par an.	8 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 6 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### **GROUPAMA ULTRA SHORT TERM** **Part ID Code ISIN : FR0012599660 (D - EUR)**

**Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**  
**Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>**

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Distribution. Faculté de report.

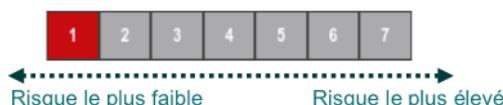
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### **INDICATEUR DE RISQUE (SRI)**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 740 €
	Rendement moyen	-2,56 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 800 €
	Rendement moyen	-1,95 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,49 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 170 €
	Rendement moyen	1,74 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 06/2023 et 12/2023. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 08/2016 et 02/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	73 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,74 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,24 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,17 % de la valeur de votre investissement par an.	8 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Période de détention recommandée : 6 mois**

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM Part RC Code ISIN : FR0013304292 (C - EUR)

**Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**  
**Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>**

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En

fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

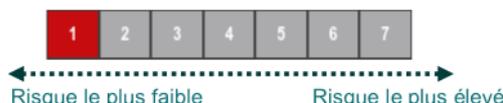
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 740 €
	Rendement moyen	-2,56 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 800 €
	Rendement moyen	-1,95 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,47 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 170 €
	Rendement moyen	1,72 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 07/2023 et 01/2024. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 03/2017 et 09/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	76 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,76 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,26 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,21 % de la valeur de votre investissement par an.	11 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	0,01 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 6 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

## GROUPAMA ULTRA SHORT TERM Part NC Code ISIN : FR0013346079 (C - EUR)

**Société de gestion :** GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
**Site internet :** <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**Durée :** Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** L'objectif de gestion du produit est de chercher à obtenir un rendement supérieur à celui de son indicateur de référence, l'ESTER capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois, tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des instruments obligataires et monétaires répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

**Stratégie d'investissement :**

L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par

la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Default Swap - CDS).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

**Classification AMF :** Obligations et autres titres de créance libellés en euro

**Conditions de rachat :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs..

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 6 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 6 mois
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 740 €
	Rendement moyen	-2,58 %
<b>Défavorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 800 €
	Rendement moyen	-1,97 %
<b>Intermédiaire*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	9 950 €
	Rendement moyen	-0,47 %
<b>Favorable*</b>	<b>Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts</b>	10 170 €
	Rendement moyen	1,68 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(\*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 06/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 07/2023 et 01/2024. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 07/2016 et 01/2017.

## QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 6 mois
<b>Coûts totaux</b>	76 €
<b>Incidence des coûts*</b>	0,76 %

\*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,26 % avant déduction des coûts et de -0,50 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 6 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
<b>Coûts récurrents</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,21 % de la valeur de votre investissement par an.	10 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,31 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	15 €
<b>Coûts accessoires</b>		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 6 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : [reclamationassetmanagement@groupama-am.fr](mailto:reclamationassetmanagement@groupama-am.fr)

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.groupama-am.com/fr/](http://www.groupama-am.com/fr/). L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Classification Règlement SFDR :** Article 8

Dénomination du produit : GROUPAMA ULTRA  
SHORT TERM

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 82,6%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 83,93%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)
06/2023 - 06/2024	Intensité carbone (t CO <sup>2</sup> )	229	97,67	662,27	58,95
06/2023 - 06/2024	Politique en matière des droits de l'homme (%)	91,45	98,24	94,59	98,59
06/2023 - 06/2024	Note ESG	74,99	98,24	60	100
06/2022 - 06/2023	Intensité carbone (t CO <sup>2</sup> )	233	92,05	815,26	53,61
06/2022 - 06/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	92,22	97,93	92,64	97,9
06/2022 - 06/2023	Note ESG	74,8	97,93	60	100

### Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de

l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

<b>Part des investissements durables</b>	<b>83,93%</b>
--	---------------

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

<b>PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	<b>PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>
30,86	0,12



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	766 908,98	579 098,07		
		Émissions de GES de niveau 2	57 308,62	37 036,02		
		Émissions de GES de niveau 3	7 615 346,65	5 178 043,33		
		Émissions totales de GES	8 102 357,51	5 794 175,90		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5 312,69	4 140,71		
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	4 905,29	4 125,83		
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,18	15,41		
5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	44,06	13,39			
6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	0,22	0,41			

		d'investissements, par secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,45	0,70		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	215,41	404,16		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	18 590,30	12 726,92		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	30,86	22,85		
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,12	0,24		
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,49	10,59		
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34,70	13,45		
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00		
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		

Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		
--------	--	--	-----	-----	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	4,20

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	46,92



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/07/2023 au 30/06/2024

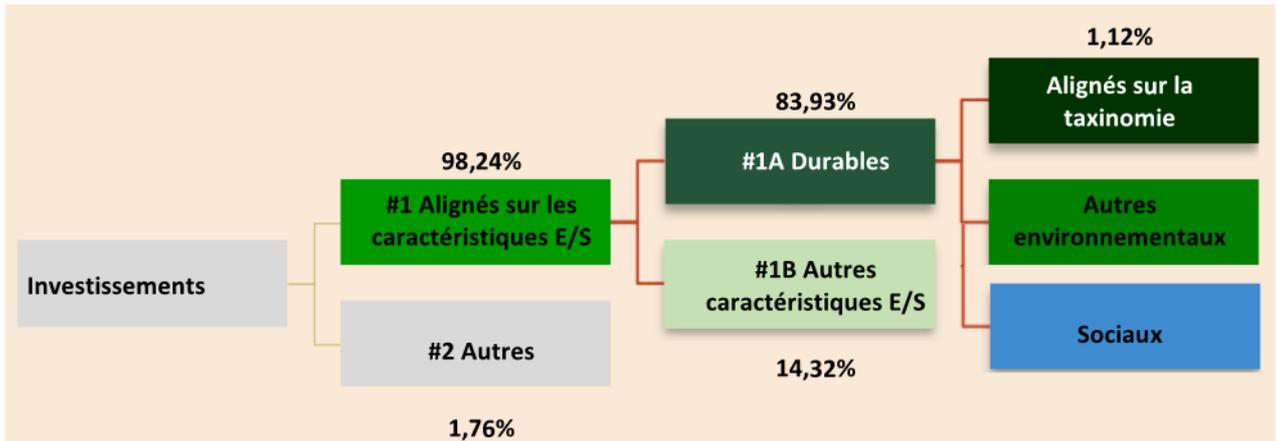
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA TRESORERIE - IC	OPC	2.01%	France
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	2.01%	France
BACR 3 3/8 04/02/25 - 02/04/25	BANKING	1.61%	Royaume-Uni
BAC 1.379 02/07/25 - 07/02/25	BANKING	1.17%	USA
NEUCP EDF 20230622 20230922 3.645 - 22/09/23	ELECTRIC	1.02%	France
VW 4 1/4 01/07/26 - 07/01/26	CONSUMER_CYCLICAL	1.02%	Allemagne
SCBNOR 0 1/8 09/11/24 - 11/09/24	BANKING	0.99%	Norvège
COF 0.8 06/12/24 - 12/06/24	BANKING	0.98%	USA
MITHCC 0 10/29/24 - 29/10/24	FINANCIAL_OTHER	0.96%	Royaume-Uni
CABKSM 0 5/8 10/01/24 - 01/10/24	BANKING	0.94%	Espagne
SOCGEN 1 1/4 02/15/24 - 15/02/24	BANKING	0.94%	France
MTNA 2 1/4 01/17/24 - 17/01/24	BASIC_INDUSTRY	0.93%	Luxembourg
INTNED 0 1/8 11/29/25 - 29/11/25	BANKING	0.91%	Pays-Bas
UBS 1 03/21/25 - 21/03/25	BANKING	0.89%	Suisse
SABSM 1 3/4 05/10/24 - 10/05/24	BANKING	0.85%	Espagne



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

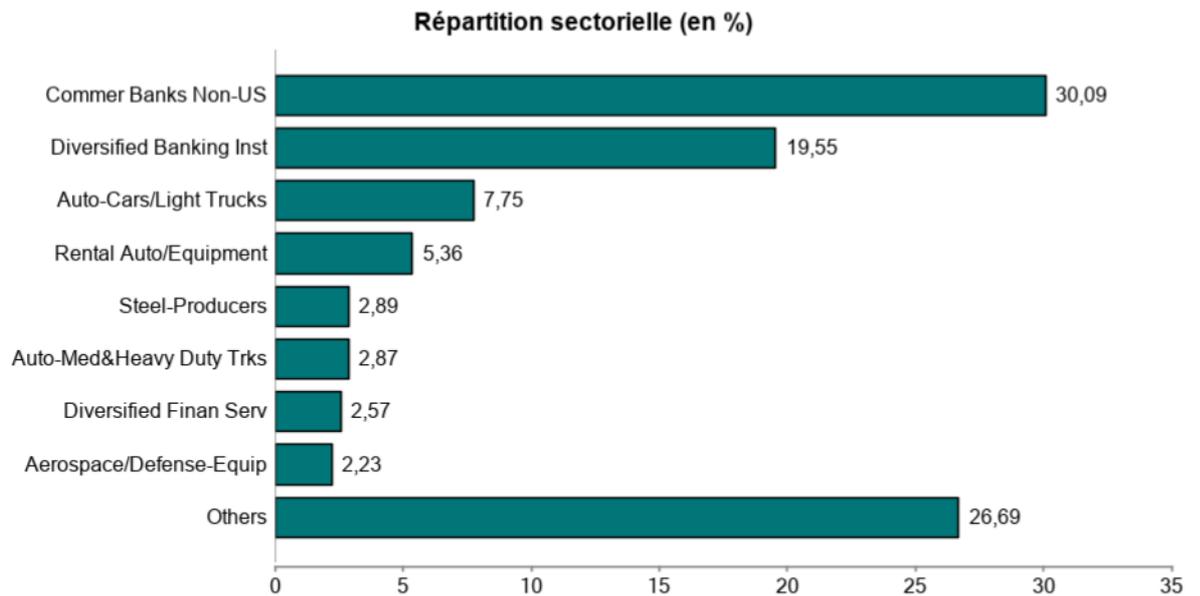
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

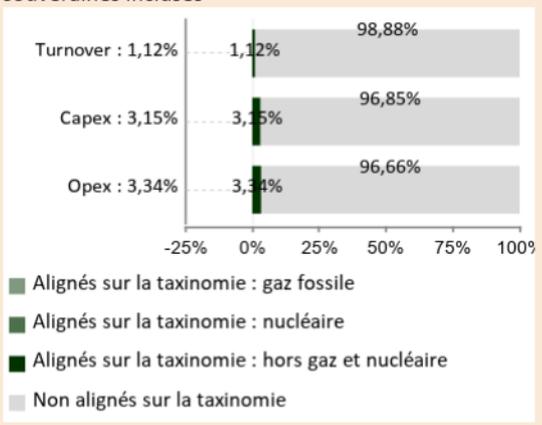
- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie\*\* de l'UE ?**

**Oui**  
 **Nucléaire**                       **Gaz fossile**  
 **Non**

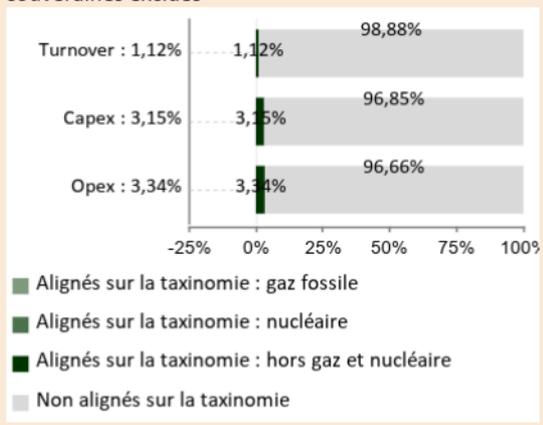
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



\*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

\*\*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0,740%
--	--------

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	1,12%
2023	-



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	82,81%
--	--------



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?**

Durant l'exercice et dans le respect de notre engagement, la note ESG moyenne du fonds est restée supérieure à celle de l'univers. De même, les filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM notamment dans le charbon et les armes controversées sont exclues. Les sociétés classées sur la liste des Grands Risques ESG de Groupama AM sont également exclues, c'est-à-dire les valeurs controversées ou dont la gouvernance est jugée très mauvaise. Il existe aussi des engagements avec un suivi ESG minimum de 90% du portefeuille, un suivi de l'intensité carbone minimum de 90% du portefeuille et une couverture de politique en matière de droit de l'homme de 70% du portefeuille. Au 28/06/2024, ces trois indicateurs étaient compris entre 98 et 99%.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable



***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable



***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

# Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC